POUR INFORMATION

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 26 novembre 2024.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le 26 novembre 2024 à 18 h, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à Sainte-Marie.

Sous la présidence de Gaétan Vachon,

Étaient présents : Luce Lacroix
Claude Gagnon
Nicole Boilard
Marco Côté
Eddy Faucher
Steve Rouleau

formant quorum de ce conseil.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

2024-11-662 **VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence :

Il est résolu :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune personne n'assiste à la séance.

CORRESPONDANCES

Aucune correspondance n'est déposée lors de la présente séance.

2024-11-663 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1911-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 8 733 000 $ ET UN EMPRUNT DE 8 000 000 $, INCLUANT LES FRAIS DE FINANCEMENT, LES TAXES NETTES ET LES IMPRÉVUS, POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU RÉSERVOIR SAINT-JOSEPH ET LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie du 11 novembre 2024;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 8 novembre 2024;

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'adoption de ce règlement a été précédée du dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie du 11 novembre 2024;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Nicole Boilard,
Appuyé par la conseillère Luce Lacroix,

ET il est résolu :

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 1911-2024 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 8 733 000 $ et un emprunt de 8 000 000 $, incluant les frais de financement, les taxes nettes et les imprévus, pour l'exécution de travaux de mise à niveau du réservoir Saint-Joseph et la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable », tel que présenté et que le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adoptée à l'unanimité.

2024-11-664

RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT POUR LES PERSONNES HABILES À VOTER SUR L'APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1911-2024 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 8 733 000 $ ET UN EMPRUNT DE 8 000 000 $, INCLUANT LES FRAIS DE FINANCEMENT, LES TAXES NETTES ET LES IMPRÉVUS, POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU RÉSERVOIR SAINT-JOSEPH ET LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

Il est proposé par le conseiller Eddy Faucher,
Appuyé par le conseiller Marco Côté,

ET il est résolu :

QUE ce conseil fixe les 16 et 17 décembre 2024 de neuf à dix-neuf heures comme dates et heures des journées d'enregistrement pour les personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1911-2024 et que le résultat de la consultation soit donné le 17 décembre 2024 à 19 h.

QU'en conséquence la greffière (en son absence la greffière adjointe) donne les avis requis par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Adoptée à l'unanimité.

2024-11-665

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1912-2024 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES DE 5 246 000 $ RELATIVES À DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE VOIRIE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 4 500 000 $

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie du 11 novembre 2024;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 8 novembre 2024;

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'adoption de ce règlement a été précédée du dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie du 11 novembre 2024;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Claude Gagnon,
Appuyé par le conseiller Steve Rouleau,

ET il est résolu :

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 1912-2024 intitulé « Règlement décrétant des dépenses de 5 246 000 $ relatives à des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie ainsi qu'un emprunt de 4 500 000 $ », tel que présenté et que le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adoptée à l'unanimité.

2024-11-666

RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT POUR LES PERSONNES HABILES À VOTER SUR L'APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1912-2024 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES DE 5 246 000 $ RELATIVES À DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE VOIRIE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 4 500 000 $

Il est proposé par la conseillère Luce Lacroix,
Appuyé par le conseiller Eddy Faucher,

ET il est résolu :

QUE ce conseil fixe les 16 et 17 décembre 2024 de neuf à dix-neuf heures comme dates et heures des journées d'enregistrement pour les personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1912-2024 et que le résultat de la consultation soit donné le 17 décembre 2024 à 19 h.

QU'en conséquence la greffière (en son absence la greffière adjointe) donne les avis requis par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Adoptée à l'unanimité.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document n'est déposé lors de la présente séance.

QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune question n'est posée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de l'assemblée à 18 h 02.

_____ _____

Me Hélène Gagné, OMA
Greffière.

Gaétan Vachon,
Maire.